

M. SLOGAN: J'ai ici une lettre de M. Golding en date du 16 février 1960. D'après cette lettre, il préférerait, pour bien des raisons, que la question soit étudiée par une commission royale d'enquête au lieu de notre Comité. C'est là une affirmation très énergique si l'on songe à ce qu'il a écrit dans l'article de fond.

M. NUGENT: Je voudrais relever à son intention une déclaration qu'il a faite dans un éditorial. Si cet homme doit venir ici nous exposer ses vues et répondre à toutes nos questions, il faudrait peut-être décider si nous allons citer ici, en son absence, certaines de ses déclarations au sujet desquelles il pourra être contre-interrogé.

M. DRYSDALE: J'en suis à la question que M. Slogan a soulevée, à savoir pourquoi il devrait être convoqué ici afin de nous renseigner sur les domaines auxquels il s'intéresse. D'après moi, il importe de décider s'il devrait être appelé à témoigner.

M. NUGENT: Il a peut-être exprimé des blâmes, mais ce n'est pas forcément une raison de le convoquer. A ce que je comprends, il a voulu montrer dans ses écrits à quel point il diffère d'opinion. Je ne crois pas qu'il faille nécessairement répéter les déclarations qu'il a faites, à seule fin de prouver que le comité devrait le convoquer ou que ses vues sont tout à fait contraires. Pourquoi relever les déclarations et les débattre à ce point de vue-là? Il n'est pas du tout d'accord. Mais nous sommes humains. A mon avis, il n'est pas nécessaire de lire les déclarations ni de relever aucune des critiques qu'il a lancées contre l'AECL.

M. DRYSDALE: En ce qui concerne M. Golding, je ne sais pas s'il a formulé des critiques ou non. Il s'agit de savoir s'il peut être de quelque utilité au comité. La question se résume à cela. Nous voulons avant tout qu'on nous aide dans nos délibérations et, à mon avis, tout se rattache à la question de savoir si ces témoins peuvent nous être utiles dans nos débats.

M. BEST: Selon moi, peu importe s'il a formulé ou non des critiques. Il est en mesure d'exprimer ses vues dans une très importante revue spécialisée et, à ce titre, il a déclaré ne pas vouloir comparaître; mais il exprime des opinions depuis un certain temps et nous tâchons d'entendre ici le plus possible de points de vue différents. Pour ma part, je considère le Comité comme un forum intéressant où nous pouvons connaître des opinions sur bien des aspects des nombreuses questions en cause.

M. DRYSDALE: Lorsqu'il s'agit d'appeler des témoins, vous avez l'habitude, monsieur le président, de nous demander de proposer des noms. Nous avons dressé cette liste d'un commun accord, et M. Best, de son propre chef, s'est dit d'avis que M. Golding peut rendre service au comité. Pour nous conformer à l'usage, d'après moi, nous devrions nous rallier à son idée car, en fait, il se porte garant que M. Golding peut nous être utile.

M. NUGENT: On a déjà dit que nous avons demandé à cet homme s'il voulait comparaître. Pour moi, si l'on me demande de me prononcer sur la question de savoir si une assignation doit être envoyée aux témoins, je devrai m'assurer auparavant qu'ils nous seront d'une certaine utilité. Comme je ne sais pas grand chose d'eux, je devrai consulter les témoignages dont nous sommes saisis. Cet homme, semble-t-il, a formulé des critiques dans une revue. Je puis donc en conclure que s'il a fait tant de critiques depuis un certain temps, c'est parce qu'il doit avoir une conviction profonde. S'il est de bonne foi et s'il tient à ses idées, il me semble qu'il ne devrait pas se faire prier pour comparaître devant le Comité et l'aider autant que possible. S'il n'est pas tellement convaincu et qu'il ait pu écrire comme il l'a fait, il a peut-être quelque autre idée qui n'est pas tellement louable et il a peur de comparaître devant le comité. Dans l'un ou l'autre cas, je dis que c'est lui seul qui peut juger s'il est